

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2023/18

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 29

Suppléants votants : 01

Procurations : 05

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Salle des Fêtes de Flavignac, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 29 mars 2023

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (Procuration de Mme LACOTE Bernadette), Mmes JACQUEMENT Eliane, MM.RICHIGNAC Guillaume, BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M.BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, MM. CAILLOT Alain (Procuration de M.BONNAT Christian), DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, MM. DEVARISSIAS Philippe, GOUDIER Jean-Louis, Mmes LACOURARIE Bernadette, BELAIR Florence (Procuration de M.GARNICHE Roland), MM. GAYOT Loïc, MASSY Jean-Marie, ESCOUBEYROU Pascal, GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie, M. CARPE Jean-Christophe, Mme LANTERNAT Floriane, MM. LE GOFF Jean, JAVERLIAT Louis, BARRY Jacques, MARCELLAUD Didier (Procuration de Mme CHEYRONNAUD Céline), DARGENTOLLE Georges (Procuration de Mme HILAIRE GENIN Karine), DELOMENIE Bernard, CUILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie et M.DOGNON Jean-Bernard.

Délégués s'étant présentés ou retirés avant la fin de la séance ou en cours de séance : M. CARPE Jean-Christophe et Mme JACQUEMENT Eliane.

EXCUSES : MM. BONNAT Christian, CHAMINADE Gérard, Mme LACOTE Bernadette, MM. GARNICHE Roland, Mmes CHEYRONNAUD Céline et HILAIRE GENIN Karine.

SECRETAIRE : M. CAILLOT Alain

Objet : Attribution et versement de subventions 2023 à l'Association d'Animation et de Jeunesse du Pays de Nexon (AAJPN)

Exposé :

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux statuts annexés à l'arrêté préfectoral en date du 08 décembre 2017 et dans le cadre de l'article 4.3.3, la Communauté de Communes est compétente en matière de soutien aux actions de l'Association d'Animation et de Jeunesse du Pays de Nexon.

Il propose de lui attribuer une subvention pour l'année 2023 qui se répartie comme suit :

	Subvention 2023 sollicitée	Avance subvention 2024
AAJPN Fonctionnement	95 000,00 €	20 000,00 €
AAJPN Subvention France Services	30 000,00 €	

Il rappelle également que les modalités de ce soutien seront précisées dans une convention.

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'attribuer** la subvention mentionnée ci-dessus au titre de l'année 2023 pour l'AAJPN,
- **de verser** l'avance au titre de l'année 2024,
- **d'autoriser** le Président à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document s'y rapportant.

Accusé de réception en préfecture
087-200070506-20230405-2023-18-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme : En Mairie, le 06 avril 2023.

Le Président,
Emmanuel DEXET



Accusé de réception en préfecture
087-200070506-20230405-2023-18-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023